

Cette supériorité incontestable et incontestée est due au Territoire de Saint-James même, ce qui s'explique par la nature de ses terrains, la fertilité de ses plantations et leur admirable exposition sur les mornes (montagnes) de ce pays.

Il y a là une loi supérieure, une question de crû, comme pour les grands vins, et le Rhum Saint-James tire de ces terres merveilleuses, au sol et au sous-sol si exceptionnellement riches, cette finesse, cette nervosité, cette plénitude de parfum et d'arome qui l'ont rendu si justement célèbre.

